



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 14 – MAI 2023**

**PUBLIÉ LE 17 MAI 2023**

**PREFECTURE  
CAB-SSI**

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE**

CAB-SSI

Arrêté préfectoral n° CAB-SSI-2023-112 donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique – commune de LEUCATE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CAB-SSI-2023-112**  
**donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique – commune de Leucate**

Le préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité, notamment son article 3 ;

**VU** le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-004 du 06 février 2023 donnant délégation de signature à madame Linda ZOUARI, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

**VU** la décision du président de la commission locale d'agrément et de contrôle sud-ouest en date du 22 mars 2021, autorisant la société « APS SUD », dont le siège social est situé : 6 avenue Elie Sermet , 11100 NARBONNE, à exercer en qualité d'entreprise privée de sécurité, sous le n° AUT-SOI-2021-03-22-A-00026287 ;

**VU** le devis n° 366 du 28 mars 2023 accepté par la Mairie de Leucate relatif aux prestations qui seront fournies par la société « APS SUD », dans le cadre de la surveillance du festival SOL I FIESTA du 17 au 22 mai 2023, sur la commune de Leucate ;

**VU** la lettre reçue en préfecture le 17 mai 2023 par laquelle le gérant de la société « APS SUD », M. Moustapha BOUZBIBA, demande que l'entreprise soit autorisée, à titre exceptionnel, pour la durée des prestations, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance en ce qui concerne les biens dont la garde lui sera confiée ;

**Considérant que** les vingt-quatre agents de sécurité employés par la société « UPS SUD » pour les missions de surveillance et de filtrage, objet de l'arrêté, sont titulaires, chacun, d'une carte professionnelle en cours de validité les autorisant à exercer en qualité d'agents de surveillance ;

**Sur proposition** de la directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

L'entreprise « UPS SUD » sise, 6 avenue Elie Mermet 11000 NARBONNE, dirigée par M. Moustapha BOUZBIBA, est autorisée à titre exceptionnel, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont la garde lui est confiée lors du festival SOL I FIESTA du 19 au 21 mai 2023 sur la commune de Leucate.

### **ARTICLE 2 :**

La mission est constituée par la surveillance du festival SOL I FIESTA du vendredi 19 mai à 14h00 au dimanche 21 mai 2023 à 08h00.

### **ARTICLE 3 :**

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 4 :**

La directrice de cabinet du préfet de l'Aude, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude, le maire de Leucate sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Moustaha BOUZBIBA.

Fait à CARCASSONNE, le 17 mai 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet,



Linda ZOUARI

1